

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

COOPERATION AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS MULTILATERAUX

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et par la Président du Comité pour les animaux.
2. De même que la *Vision de la stratégie jusqu'en 2005* et son *Plan d'action*, la *Vision de la stratégie pour 2008 à 2013* met fortement l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la CITES coopère avec d'autres instruments et processus multilatéraux. Le présent document fait état des activités conduites par le Secrétariat, le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes concernant trois de ces instruments et processus. Il rend compte des liens avec d'autres instruments dont il n'est pas fait mention sous les autres points de l'ordre du jour de la présente session.

Réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs de conventions touchant à la biodiversité.

3. Suite à la suggestion faite par le Secrétariat CITES à la quatrième réunion du Groupe de contact sur la biodiversité (GCB, Bonn, octobre 2005), le GCB a décidé de proposer une réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité (CSAB). Cette réunion visait à ce que les présidents de ces organes et les représentants du Secrétariat coopèrent davantage, partagent des informations sur les activités et processus de leurs conventions et soutiennent ensemble l'action engagée pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.
4. Convoquée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la première réunion du CSAB a eu lieu le 1^{er} juillet 2007. La CITES était représentée par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes, et par un représentant du Secrétariat. On peut trouver de plus amples informations sur cette réunion dans le document PC17 Doc. 7.
5. La deuxième réunion du CSAB a eu lieu le 25 mai 2008 et la CITES y était représentée par la Présidente du Comité pour les plantes et un représentant du Secrétariat. Les participants ont examiné les processus et approches retenus par les organes scientifiques des conventions pour dispenser leurs conseils. Les programmes de travail du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ont été distribués pour information. Les participants ont reçu des informations sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (voir point 8 ci-dessous). Le groupe a appuyé la suggestion de la CITES d'aller de l'avant dans l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les listes d'espèces utilisées par les conventions. On peut trouver le rapport de la réunion (en anglais) l'adresse URL suivante: <http://www.cbd.int/doc/meetings/csab/csab-02/official/csab-02-03-en.doc>.

Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010

6. On trouvera dans le document PC17 Doc. 7 des informations générales sur cette initiative qui consiste à harmoniser les indicateurs de biodiversité en vue d'atteindre l'objectif de 2010.
7. La deuxième réunion technique du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 a eu lieu les 25 et 26 juin 2008 à Montréal (Canada). Le Secrétariat CITES, qui travaille en collaboration avec la PNUÉ-WCMC, est le principal partenaire pour l'indicateur d'utilisation durable: "Situation des espèces dans le commerce". Les participants à la réunion ont pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des principaux indicateurs. S'agissant des indicateurs de la "situation des espèces dans le commerce", ils ont noté l'existence de liens et de chevauchements avec l'indice des espèces sauvages, l'indice Planète vivante, l'indice global des oiseaux sauvages et l'indice de la liste rouge de l'UICN. En ce qui concerne ce dernier, un rapport récemment publié par Stuart H. M. Butchart (2008), "*Red List Indices to measure the sustainability of species use and impacts of invasive alien species*". *Bird Conservation International*, 18, pp S245-S262. doi:10.1017/S095927090800035X, disponible sous <http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?aid=2040144>), mentionne déjà un certain nombre de possibilités. Il faudra d'autres travaux de recherche pour essayer d'incorporer l'examen des facteurs qui exercent une influence sur les volumes du commerce légal, tels que la législation et les estimations du commerce illégal. L'indicateur final sera publié dans la troisième édition de *Global Biodiversity Outlook* (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique), dont le lancement aura lieu en mai 2010 lors de la 14^e réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologues.

Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

8. Comme indiqué au Comité dans le document PC17 Doc. 7, un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité a tenu, entre 2005 et 2007, des consultations sur la nécessité de disposer d'une source objective d'informations sur le changement dans la biodiversité et ses impacts sur les services écosystémiques et le bien-être humain. Cette initiative a débouché sur la demande des parties prenantes de faire convoquer une réunion intergouvernementale par le Directeur exécutif du PNUÉ pour envisager l'établissement d'une interface internationale entre la science et la politique afin d'atteindre ces objectifs.
9. La réunion de cette interface internationale, intitulée Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, a eu lieu du 10 au 12 novembre 2008 à Putrajaya, en Malaisie. La Présidente du Comité pour les plantes et le Secrétaire général y ont assisté. Les participants ont également examiné les activités de suivi pour l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Ils ont fondé leurs discussions sur une note de réflexion préparée conjointement par le PNUÉ et le Gouvernement français: <http://ipbes.epeerreview.com/app/Chapter.315.8.aspx>. L'IPBES proposée permettrait d'apporter un appui scientifique aux accords multilatéraux sur l'environnement, aux gouvernements nationaux et aux autres pôles de décision préoccupés par les conséquences de la perte de biodiversité et de l'évolution des écosystèmes. On peut trouver les résultats de la réunion sous <http://ipbes.net/en/index.aspx>. Les participants à la réunion n'ont pas adopté de recommandations en tant que telles mais ont décidé que le résumé du président tiendrait lieu de résultat de la réunion. Celui-ci est joint en annexe au présent document. La prochaine étape sera la présentation du résultat de la réunion par le Directeur exécutif du PNUÉ à la 25^e session du Conseil d'administration du PNUÉ (16-20 février 2009), lequel devrait à son tour être invité à demander au Directeur exécutif de convoquer une deuxième réunion intergouvernementale entre les parties prenantes afin d'étudier les moyens de renforcer et d'améliorer l'interface sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain, notamment en envisageant la constitution d'une nouvelle plate-forme science/politique. Le rôle et les besoins des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la CITES, et les relations avec ces accords, ont été fréquemment évoqués lors de la première réunion. Il est donc important que la voix de la Convention se fasse entendre lors des futures délibérations.
10. Le Comité est invité à commenter ce document et à prendre note de son contenu. Le Secrétariat réitère sa demande, soumise dans les documents AC23 Doc. 7/PC17 Doc. 7, de trouver des volontaires parmi les membres du Comité et les observateurs, en particulier les membres des autorités scientifiques, pour fournir des orientations dans l'élaboration des indicateurs d'utilisation durable des espèces dans le commerce, mentionnés ci-dessus aux points 6 et 7.

RESUME DE LA REUNION PAR LA PRESIDENTE: LA FEUILLE DE ROUTE DE PUTRAJAYA

1. Suite à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, aux consultations du mécanisme d'expertise scientifique sur la biodiversité et à la décision IX/15 de la neuvième réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a convoqué une réunion afin d'examiner la possibilité de constituer une interface intergouvernementale science/politique efficace sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et le développement durable.
2. Tous les participants se sont accordés à reconnaître l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, qui subissent actuellement de fortes pertes et sont essentiels au bien-être humain, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a montré que ces 50 dernières années, les êtres humains ont été à l'origine de pertes de biodiversité sans précédent et d'un déclin des services écosystémiques. Au total, 60% des 24 services écosystémiques évalués étaient en déclin et il faut s'attendre à une nouvelle dégradation si des mesures ne sont pas prises immédiatement. Cette évolution aurait en particulier, mais pas exclusivement, un impact négatif sur les processus de développement dans les pays en développement.
3. Les documents de la réunion étaient fondés sur une note de réflexion préparée par le PNUE et examinée par les gouvernements et les parties prenantes.
4. Les participants, venus de 78 pays et 25 organisations, se sont réunis à Putrajaya (Malaisie) pour discuter des besoins et des modalités de renforcement de l'interface science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et notamment de la possibilité de créer une plate-forme intergouvernementale science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
5. Les participants ont procédé durant trois jours à de très fructueux échanges de vues sur le concept, le contenu et la structure d'une éventuelle plate-forme intergouvernementale science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques – la réunion actuelle étant considérée comme la première étape vers le renforcement de l'interface science/politique.
6. Une très large majorité de participants ont reconnu qu'il fallait améliorer l'interface science/politique, laquelle devrait être fondée sur les évaluations pertinentes qui ont déjà eu lieu et sur les meilleures connaissances multidisciplinaires disponibles aujourd'hui (c'est-à-dire les sciences naturelles, sociales et économiques, y compris le savoir traditionnel et autochtone).
7. La plupart des participants ont constaté qu'il existe actuellement de nombreuses interfaces (mécanismes et processus) science/politique nationales et internationales sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ils ont souligné la nécessité de procéder à une analyse d'écart des points forts et des points faibles des interfaces existantes et de la coordination entre ces interfaces à tous les niveaux (notamment au niveau des organes scientifiques subsidiaires et consultatifs des accords multilatéraux sur l'environnement en relation avec la biodiversité et au niveau des organes des Nations Unies). L'analyse d'écart devrait également permettre d'évaluer le potentiel de renforcement des interfaces existantes et la valeur ajoutée d'un éventuel nouveau mécanisme permettant de venir à bout des insuffisances reconnues du système en vigueur. Les participants ont exprimé des points de vue divergents quant aux insuffisances les plus importantes dans l'interface science/politique, certains d'entre eux notant l'absence d'un processus d'évaluation efficace permettant de fournir des informations et conseils propres à faciliter la prise de décisions à de multiples conventions en relation avec la biodiversité, alors que la plupart des participants des pays en développement ont estimé que l'insuffisance la plus significative était le renforcement des capacités.
8. Pour compléter les mécanismes en vigueur et leur apporter une valeur ajoutée, de nombreux participants ont estimé qu'il fallait une plate-forme intergouvernementale science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui soit distincte et indépendante des institutions ou mécanismes existants. D'autres, en revanche, ont estimé qu'il était encore trop tôt pour pouvoir

déterminer s'il est nécessaire de créer un nouvel organe indépendant, et ont déclaré qu'ils préféreraient attendre les résultats de l'analyse d'écart.

9. S'il y a eu un large accord sur le fait que la plate-forme devait être intergouvernementale, certains participants ont donné leur avis sur la façon d'impliquer d'autres parties prenantes.
10. Ils ont fait valoir que tout nouvel organe devrait compléter les mécanismes existants, apporter une valeur ajoutée et renforcer les mécanismes en vigueur. Certains participants ont suggéré qu'un réseau de réseaux viendrait renforcer les capacités actuelles.
11. De nombreux participants ont appuyé la proposition selon laquelle la plate-forme devrait être indépendante mais liée à une ou plusieurs organisations existantes (par ex. le PNUE avec d'autres organisations internationales du Système des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture). Ils ont également estimé que la plate-forme devrait servir un large éventail de parties prenantes, notamment les multiples conventions relatives à la diversité biologique. Certains participants ont estimé que la plate-forme devrait être un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique. La plupart des participants ont noté que si la plate-forme était l'organe subsidiaire d'une seule convention, il serait difficile de servir les autres parties prenantes et les autres conventions; un participant a toutefois estimé qu'il serait difficile, pour un seul organisme, de servir plusieurs forums différents.
12. Bon nombre de participants ont affirmé que le rôle d'une plate-forme science/politique devrait consister à compiler, évaluer et synthétiser les connaissances scientifiques existantes et, ce faisant, à recenser les domaines scientifiques qu'il faudrait développer davantage encore, et à fournir des informations propres à faciliter la prise de décisions à de multiples parties prenantes, notamment aux accords multilatéraux sur l'environnement, sans pour autant prescrire telle ou telle politique. L'un des participants a suggéré qu'il pourrait être utile de disposer d'un cadre dans lequel s'inscriraient aussi bien les évaluations déjà effectuées que les futures évaluations.
13. De nombreux participants ont déclaré que l'évaluation devrait être indépendante, mais qu'elle devrait permettre d'obtenir des informations propres à faciliter la prise de décisions et d'acquérir des connaissances crédibles reposant sur des données probantes.
14. La plupart des participants ont noté que les évaluations et les autres activités devraient être déterminées par la demande, en fonction des sollicitations des utilisateurs, et certains participants ont souligné l'importance de l'apport de la communauté scientifique. Il y aurait entre autres trois types d'évaluation:
 - a) des évaluations aux niveaux local, national et régional, qui seraient favorisées, catalysées et synthétisées par la plate-forme, mais pas nécessairement effectuées par cette dernière;
 - b) des évaluations thématiques (par ex. des évaluations de l'impact régional du changement climatique sur la biodiversité);
 - c) des évaluations mondiales (par ex. l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire).
15. Il y a eu un large accord sur le fait que les évaluations devraient faire l'objet d'un examen collégial rigoureux.
16. S'agissant du document UNEP/IPBES/1/3 sur le programme de travail et le budget, une grande partie des participants ont estimé que la discussion sur le programme de travail et budget détaillé était prématurée, même si un programme de travail et budget sera nécessaire ultérieurement.
17. Certains participants ont suggéré que l'activité consistant à donner rapidement l'alerte et à tirer rapidement les enseignements qui s'imposent [3 a)] est importante en tant que telle, alors que d'autres ont suggéré qu'elle soit intégrée dans les processus d'évaluation [activité 3 b)], comme indiqué dans le document UNEP/IPBES/1/3. L'un des participants a recommandé que les deux principales activités de tout nouveau mécanisme soient le renforcement des capacités et l'évaluation, et non la série d'activités plus nombreuses proposée dans le document UNEP/IPBES/1/3, le renforcement des capacités étant intégré à ces autres activités.

18. Il y a eu une large identité de vues quant au fait que la plate-forme devrait inclure le renforcement de la capacité des pays en développement à procéder à des évaluations et à utiliser le savoir acquis. Certains participants ont estimé que le renforcement des capacités faisait partie intégrante du processus d'évaluation.
19. Bien qu'il les participants se soient généralement accordés à dire que la discussion sur le statut juridique était prématurée, il y a eu une très utile discussion préliminaire sur la base des points de vues exprimés. De façon générale, les options B¹ ou D² ont recueilli la faveur des participants, mais l'option C³ a bénéficié d'un certain appui, sans pour autant que toute autre option soit écartée.
20. Il y a eu une large identité de vues quant au fait qu'une discussion approfondie du rapport sur la gouvernance était prématurée en ce qui concerne la plénière, l'organe scientifique et l'organe exécutif. Certains participants se sont toutefois déclarés favorables à ce que la plate-forme utilise une structure semblable à celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Deux participants ont suggéré que la plénière pourrait être l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
21. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait fixer des critères et mettre en place une procédure transparente pour sélectionner le secrétariat. Tous se sont accordés à dire qu'il devrait s'agir d'un petit secrétariat, et un participant a suggéré que l'on utilise un secrétariat existant au cas où la plate-forme proposée devrait être un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Plusieurs participants ont offert d'appuyer et d'accueillir un secrétariat.
22. Il n'y a pas eu de discussion sur le document UNEP/IPBES/1/5.
23. Le Président a recommandé:
- a) que l'on continue à chercher comment mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer l'interface science/politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et le développement durable. Ces mécanismes pourraient inclure des éléments d'alerte avancée, d'évaluation à plusieurs niveaux, d'informations propres à faciliter la prise de décisions et de développement des capacités;
 - b) que l'on procède à une analyse d'écart aux fins de renforcer l'interface science/politique et qu'un rapport préliminaire soit présenté à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
24. La réunion a recommandé que le Directeur exécutif du PNUE rende compte à la 25^e session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement des résultats de la présente réunion et que le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif de convoquer une deuxième réunion intergouvernementale entre les parties prenantes sur une plate-forme intergouvernementale science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, en vue de renforcer et d'améliorer l'interface science/politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain, y compris en envisageant la création d'une nouvelle plate-forme science/politique. L'un des participants a également demandé que les résultats de la réunion soient présentés à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique.

¹ *Option B: La plate-forme est établie en tant qu'organe intergouvernemental dont le statut est distinct de celui des organisations intergouvernementales existantes mais qui est lié, au niveau institutionnel, à une ou plusieurs organisations intergouvernementales existantes (par exemple par la mise à disposition d'un secrétariat ou des services administratifs nécessaires). Elle peut être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou par décision d'une organisation intergouvernementale existante, ou bien encore par décisions simultanées de plusieurs organisations intergouvernementales.*

² *Option D: La plate-forme est établie en tant qu'organe combinant des entités intergouvernementales et non gouvernementales, distinct des organisations intergouvernementales existantes. Elle peut être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou d'une autre conférence internationale.*

³ *Option C: La plate-forme est établie en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire d'une organisation intergouvernementale existante. Elle peut être créée par décision du conseil d'administration d'une organisation intergouvernementale existante.*